

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 23 NOVEMBRE 2020

**ABSENTS :** M. Laurent CORBLIN (pouvoir à M. Michel QUENARDEL)  
Mme Laly BOUZALFANE

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ❖ **APPROUVE**, à l'unanimité la séance à huis clos compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19. Le public ne peut être accueilli et la retransmission des débats ne peut être techniquement réalisée.
- ❖ **DÉCIDE** d'apporter son soutien financier en annulant le loyer du salon de coiffure H2O correspondant au mois de novembre 2020 face à l'épidémie du COVID-19 impactant fortement l'activité économique.
- ❖ **DÉCIDE** de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2020, et d'exercer directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS, en application de l'article L.123-4.
- ❖ **AFFECTE** l'intégralité du produit des concessions du cimetière à la commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 suite à la dissolution du CCAS.
- ❖ **DEMANDE** l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police et de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux maximum pour l'exercice 2021 concernant l'aménagement de la RD 26 (rue de Chigny et en partie rue de Mailly).
- ❖ **FIXE** la rémunération des agents recenseurs pour 2021 comme suit :
  - 1.50 € par feuille de logement,
  - 1.90 € par bulletin individuel,
  - 50.00 € par séance de formation obligatoire.
- ❖ **DÉCIDE** de prendre acte de la communication du rapport d'activités 2019 de la Communauté Urbaine du Grand Reims.
- ❖ **DÉCIDE** d'émettre un avis favorable sur le projet de charte de gouvernance de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

### Questions diverses :

- Le prochain conseil municipal est fixé au 14 décembre 2020.
- Suite aux confinements dus au Covid-19, aucune festivité n'a pu être organisée tels que le repas des aînés, les cérémonies commémoratives en présence du public... La cérémonie des vœux du Maire initialement prévue le 08 janvier 2021 sera vraisemblablement compromise. Le budget non dépensé pourrait être alloué aux foyers de Ludes sous forme de bons à faire valoir auprès des commerçants du village afin de les soutenir (Toute autre proposition sera étudiée, à définir lors de la réunion du 14 décembre)
- Lecture du courrier de M. Nicolas RULLAND.
- Le passage de la balayeuse dans les rues est à prévoir.

- Une demande de rendez-vous a été provoquée auprès du service voirie du Grand Reims pour signaler la formation de nombreux nids de poule sur le prolongement de la rue de Reims vers la RD 9. (Etude en cours par le Grand Reims)
- L'arbre de Noël sera organisé le vendredi 18 décembre avec distribution des cadeaux et goûters offerts aux maternelles et aux Petits Bouchons par la municipalité.
- A partir du 28 octobre 2020, lors du 2<sup>ème</sup> confinement, l'accès au stand de tir est seulement autorisé au GIGN.

LE MAIRE,  
B. SAINTOT